

# Statut de la FP : Rapport Ravignon



Le rapport RAVIGNON relatif aux "coûts des normes et de l'enchevêtrement des compétences entre l'Etat et les Collectivités", a été rendu au Gouvernement en mai 2024.

Parmi ses principales propositions, plusieurs concernent la Fonction Publique Territoriale et sont une attaque directe portée à notre Statut.

Parmi les pistes évoquées, qui s'apparentent plus à des concepts qu'à des propositions détaillées, figurent :

- **La décorrélation du point d'indice**, mettant ainsi fin au principe de parité entre Fonctions Publiques, permettra aux associations d'élus locaux de fixer une valeur de point d'indice, pour les fonctionnaires territoriaux, différente de celle en vigueur pour les 2 autres versants.
- **La suppression des NBI et leur intégration au RIFSEEP** : au-delà de mettre fin à de possibles recours à la suite du non-versement de cette bonification, une telle mesure ne permettrait plus sa prise en compte dans le calcul du droit à pension de ses bénéficiaires.
- **La suppression du Supplément Familial de Traitement**,
- La possibilité de pouvoir prononcer des exclusions allant jusqu'à 15 jours sans saisine obligatoire du Conseil de discipline,
- **Le transfert aux CAP et CCP, de la compétence "licenciements"**, aujourd'hui détenue par le conseil de discipline.

**Pour FO, s'attaquer aux fondements-même du statut de la Fonction Publique Territoriale est INNACCEPTABLE. S'attaquer au statut, c'est s'en prendre aux agents territoriaux !!**

## C.E.T. Plafond relevé !

Dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés cette année, le plafond du CET est relevé à 70 jours pour l'année 2024 et uniquement cette année. Deux textes modifient la réglementation afin d'instaurer une dérogation au plafond global de jours pouvant être épargnés. Ainsi, le décret n°2024-15 du 9 janvier 2024 modifie celui du 26 août 2004 et renvoie à un arrêté le soin de fixer le nombre global de jours pouvant être déposés sur le CET.

Il prévoit la possibilité de bénéficier, au terme de l'année 2024, d'un CET correspondant au **nombre de jours déjà épargnés augmenté de 10 jours**. Par exemple, un agent qui dispose, au terme de l'année 2023, de 65 jours sur son CET pourra épargner jusqu'à 10 jours au terme de l'année 2024, aboutissant ainsi, à un total de 75 jours. Le dispositif dérogatoire s'applique à l'ensemble des agents territoriaux remplissant les conditions pour disposer d'un CET.

## C'est arrivé près de chez vous ...



### L'ACTU DES TERRITOIRES

Suite au développement de Proxima, FO vient régulièrement à votre rencontre dans les territoires pour des réunions d'information.

FO vous annonce d'ores et déjà l'organisation de sa semaine des **"rencontres des Territoires"**. Pour faire un bilan à l'issue de la première année après Proxima et surtout rassembler en un même lieu l'ensemble des agents de chaque territoire. Moments riches en informations et en convivialité. **5 jours, 5 territoires !**

### TERRITOIRE CENTRE

**Dépôt Rue Fieux** : alerte F3SCT dénonçant les conditions de travail des agents et les manquements très sérieux en matière d'hygiène du fait de la présence importante de nuisibles.

### TERRITOIRE OUEST

Le dossier relatif à l'évolution de l'organisation du SVR du Territoire Ouest, initialement prévu au CST du 11 juin a été reporté à l'automne 2024.

### TERRITOIRE EST

Suite à l'intervention conjointe des syndicats FO et UNSA, les modifications relatives au temps de travail des encadrants de proximité des équipes Propreté ont été abandonnées !

### TERRITOIRES NORD et SUD

Des rencontres constructives avec l'encadrement sont en cours. Les problématiques relevées sont sur la table et les actions à mener sont à l'étude. Nous y reviendrons prochainement pour vous faire état des avancées.



### Municipaux de Toulouse

4 avenue du château d'eau - 31300 Toulouse  
☎ 05 61 22 24 41  
✉ fo.vdt@mairie-toulouse.fr  
📍 fo-municipauxtoulouse.com

### Toulouse Métropole-CCAS

7 avenue Parmentier - 31200 Toulouse  
☎ 05 81 91 77 33  
✉ fo.tm-ccas@toulouse-metropole.fr  
📍 fo-toulousemetropole-ccas.com



# Ensemble, + FOrts



Ville - Métropole - CCAS

## L'EDITO

des Secrétaires Généraux

### Rapport Ravignon : fonctionnaires en danger !

La récente initiative du gouvernement visant à modifier le statut des fonctionnaires territoriaux, portée par Stanislas Guerini, s'appuyant sur ledit rapport, suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes au sein de la fonction publique.

Cette réforme, présentée comme nécessaire pour moderniser et améliorer l'efficacité des services publics, soulève des questions fondamentales sur l'avenir de la fonction publique territoriale. Le statut des fonctionnaires territoriaux, garant d'une certaine stabilité et impartialité, est perçu comme un pilier de l'administration locale. Il assure une continuité de service public, indépendamment des aléas politiques et économiques, d'autant plus avec les derniers résultats des élections européennes et la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Les partisans de cette réforme arguent que la rigidité actuelle freinerait l'innovation et l'adaptabilité des services publics locaux. Ils prônent entre autres une plus grande flexibilité dans les recours aux personnels contractuels, la facilitation des licenciements, la fin des catégories C, B et A. **Inacceptable pour FO**, cette flexibilité accrue se traduira par une précarisation des emplois et une remise en question des droits acquis. En outre, la question de la décentralisation des compétences et des ressources est cruciale. Comment garantir que les collectivités territoriales disposeront des moyens suffisants pour assumer ces nouvelles responsabilités sans compromettre la qualité des services publics ?

Ce projet de réforme pose donc un défi majeur : comment conjuguer modernisation et maintien des valeurs fondamentales du service public ? La réponse à cette question déterminera non seulement l'avenir des fonctionnaires territoriaux, mais aussi celui de nos services publics locaux comme nos collectivités toulousaines.



Nicolas REFUTIN & Pascal MAYNAUD  
Secrétaires Généraux FO TM-CCAS & Ville



Été  
2024

### Au programme...

**1 L'Edito**  
des Secrétaires Généraux

**2 Actualités**  
quelques brèves

**3 C'est arrivé près de chez vous**  
infos des territoires



# PROXIMA 6 mois après

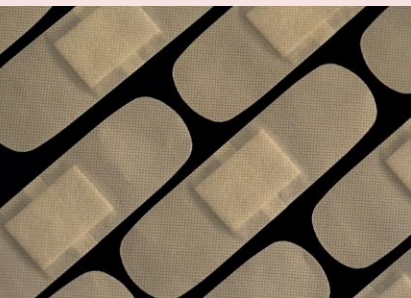
Comme nous le disions déjà dans notre tract commun précédent la mise en place de Proxima a changé nos méthodes de travail, notre environnement, mais parfois, à quel prix !

Les remontées des Territoires ne sont pas toujours idéales, loin de là. Notre DGS l'a d'ailleurs concédé lors du séminaire des cadres du 31 mai dernier.

"On ne juge pas une personne à ses erreurs, mais à sa capacité à les résoudre", disait Nelson Mandela.

Il existe des dysfonctionnements et l'ensemble des agents de nos collectivités y travaille de façon consciencieuse de façon à les régler.

Toutefois, pour FO ville et métropole-ccas, en tant qu'organisations syndicales majoritaires, ce qui nous inquiète, c'est que la collectivité se repose trop sur cette conscience professionnelle. **L'engagement des agents ne peut pas systématiquement se substituer au manque de moyens et aux problèmes d'organisation.** Bricoler, panser des plaies et réagir en pompier ne peuvent pas être une fin en soi. Certes, la clause de revoyure prévue en septembre va sans doute permettre d'améliorer certaines situations, et la DACO (Direction Audit et Conseil en Organisation) est également sur le pied de guerre. Il est tout de même bon ton de rappeler que FO avait alerté en amont du 01/01/24 sur bon nombre de ces situations. Les syndicats FO ville et métropole-ccas restent fortement engagés pour veiller au bien-être des agents de nos collectivités.



## RIFSEEP

Le Maire-Président de nos collectivités l'a bien confirmé lors du séminaire des cadres : une réévaluation du Régime Indemnitaire a bien été commandée à l'administration.

### REFONTE DU RIFSEEP : les propositions FO

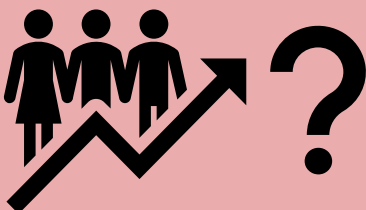
Lors d'un groupe de travail début mai, FO avait pourtant interpellé l'administration en suggérant une refonte du RIFSEEP sur la base de ces deux propositions :

**1- Lier temps de travail et rémunération** : en incluant une possibilité de valorisation de certains de ces dits-postes par un aménagement du temps de travail quand une valorisation numéraire ne serait pas significative.

**2- Effectuer une cotation des postes** : mesure indispensable pour déterminer avec précisions et justesse les spécificités de vos métiers.

Notre organisation syndicale est bien consciente de ce travail titanesque qui se poursuivra jusqu'en 2025 ; du fait de notre connaissance technique de vos métiers, acquises depuis toutes ces années à vos côtés, FO va pouvoir être force de proposition.

Toujours dans un esprit constructif et dans l'intérêt des agents, FO a déjà pris toute sa part dans les discussions avec l'administration.



## L'été du COSAT



En attendant un état des lieux que nous vous diffuserons en automne, voici les dates à retenir :

### ALLOCATIONS

Pensez à récupérer :

**L'allocation vacances** pour vos enfants de moins de 18 ans. Vous avez jusqu'au **30 Aout**.

**L'allocation rentrée scolaire** entre le 1er juillet et le 18 octobre

### SPECTACLES ET SORTIES

22 juin : Dîner spectacle VENUS

13 juillet : Feu d'artifice sur la Péniche

Septembre : Concert de Jazz (date à confirmer)

13 octobre : Sortie culturelle à Albi (date à confirmer)

Octobre : Pièce de théâtre "Folle du Stade Toulousain" (date à confirmer)

15 novembre : Soirée dîner spectacle au Palladia

30 novembre : Grand loto du COSAT

Décembre : Dîner spectacle Casino Barrière "Juste à temps"

### SORTIES :

#### Pas de la Case :

6 juillet (inscriptions jusqu'au 3 juillet).

**Journée plage :** (Prix par personne soumis au QF, entre 6 et 10€) transport en autocar :

Saint Pierre la Mer : 7 Juillet

Gruissan les Chalets : 21 Juillet

Port Leucate : 4 Aout

Valras Plage : 18 Aout

## ECOUTE psychologique au travail



Agent ou manager, vous vivez une difficulté dans votre situation de travail ?

Notre collectivité, en partenariat avec la MNT, nous propose un service de soutien psychologique au travail. L'écoute téléphonique est une première étape facile à franchir. Elle est ouverte à tous les agents de la Ville et de Toulouse Métropole.

En toute confidentialité, vous pouvez prendre RV avec un psychologue du travail en appelant le **09 72 72 79 00** code d'accès : **Toulouse 32** (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h30

## AGENDA



**11 JUIN** : CST (Comité Social Territorial)

21 dossiers inscrits à l'ordre du jour. Malgré le nombre inédit de dossiers présentés, FO a mené un travail de préparation sur chacun afin de porter la voix des collègues.

**18 JUIN** : Réunion préparatoire de la commission d'avancement entre les OS, l'administration et l'élu au personnel

**25 JUIN** : Commission d'Avancement de Grade et Promotion Interne (DGA, DGS et l'élu au personnel)

**26 JUIN** : Commission formation personnelle

**27 JUIN** : Formation spécialisée RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)

**11 JUILLET** : F3SCT (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail)